

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX pour les questions I, IV et VII, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Adjoint ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MISZTAL jusqu'à la question 1/1, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Joséphine FARINEAUX	à	Elisabeth MASSE pour les questions II, III, V et VI
Olivier LECOINTE	à	Pascale LAHOUSTE
Danielle SENECHAL	à	Marie MARCHAND
Véronique TAVERNIER	à	Claude WASILKOWSKI
Lydie YAP	à	Laurent GOVAERT
Delphine MISZTAL	à	Jean Pierre EURIN à partir de la question 1/2
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Régis LOGIER
Déborah ANDRE	à	Loïc LEBEZ

Secrétaire de Séance : Carmen Gonzalez

Conseil Municipal du 06 avril 2021

Extrait du registre des Délibérations

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

D – 4-2/2021

Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'Environnement
(CAUE) du Nord

◆◆◆

Adhésion

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le Conseil Général du Nord, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

Les actions du CAUE du Nord revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir des politiques publiques de qualité au travers de missions d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage, et ne pourra pas, à ce titre, être chargé de maîtrise d'œuvre.

Le programme du CAUE du Nord prévoit la mise en place de conventions de mission d'accompagnement des collectivités territoriales et a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

La Ville de Saint-André, soucieuse de préserver le cadre de vie et d'améliorer l'habitat et l'environnement sur son territoire souhaite faire appel à cette association pour l'accompagner dans le cadre de mission d'assistance architecturales et urbaines. Leur offre de conseil permet de répondre à un besoin d'expertise complémentaire sur des projets d'architecture et d'aménagement.

Le cout de cette adhésion annuelle est proportionnel au nombre d'habitants. Depuis le 1^{er} février 2017, cette cotisation se monte à 1 000 € pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Il est précisé que cette adhésion donne droit à des missions de conseil ou d'accompagnement dans la limite de 5 jours gratuits par an. Au-delà, ces missions pourront faire l'objet d'une convention d'objectif et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'association CAUE du Nord ;
- De prévoir les crédits correspondants.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion et tout autre document relatif à cette délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE